

## Compte rendu de la séance du mardi 13 juin 2023

Secrétaire de la séance : Catherine Larnaude

Absents excusés : Céline Driessen et Jessica Navaud

### Ordre du jour:

- Révision des loyers ;
- Subvention au poney-club du Couret ;
- Emplois saisonniers ;
- Point sur les travaux de la miellerie ;
- PLUi ;
- Divers

### Délibérations du conseil:

#### Subvention association Equit'Xpress du Poney-club du Couret ( DE\_2023\_025)

##### **Exposé :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la deuxième année consécutive 2 équipes du Poney-Club sont qualifiées pour les championnats de France 2023 qui se dérouleront du 13 au 15 juillet 2023 à Lamotte Beuvron (41600).

Ce déplacement entraîne un certain nombre de frais pour le club :

- location d'un box pour le cheval : 180€
- engagements des 2 équipes : 180€
- logement des voltigeuses et parents en camping : 350€
- frais de transport du cheval et frais d'autoroute : 400€.

Aussi, Mme Voisin, enseignante et dirigeante du poney-club du Couret sollicite une subvention auprès du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais d'engagements qui s'élèvent à 180€ comme l'année précédente.

##### **Résolution :**

Après délibération, à 11 voix pour, et 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'un montant de 180€ à l'association Equit'Xpress qui gère l'organisation des manifestations de tout ordre du poney-club du Couret ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023, chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### Révision des loyers ( DE\_2023\_026)

##### **Exposé :**

Monsieur le Maire explique que le montant des loyers est indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'IRL du 4ème trimestre 2022 est de 137,26 alors qu'il était de 132,62 au 4ème trimestre 2021.

Aussi, l'augmentation légale du loyer s'appuie sur la formule :

132.62 – 100,00%

137,26 – 103,50 %

L'augmentation des loyers est donc de 3,50%.

### **Résolution :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à compter du 1er juillet 2023, décide d'appliquer l'augmentation légale de 3,50%.

	01/07/2022	01/07/2023
- 33 Grande Rue	398,60	412,60
- Place de la Mairie (droite)	500,00	517,50
- Place de la Mairie (gauche)	257,10	266,10
- 14 Grande Rue, appt 1	373,40	386,50
- 14 Grande Rue, appt 2	355,50	367,90
- 14 Grande Rue, appt 3	355,50	367,90
- 14 Grande Rue, appt 4	351,40	363,70
- 14 Grande Rue, appt 5	279,60	289,40
- 14 Grande Rue, appt 6	237,50	245,80
- 16 Route de Mazerolles	28,30	29,30
- 26 Grande Rue	350,40	362,70
- 11 Rue de la Laurière	431,80	446,90

### **Baux commerciaux ( DE 2023 027)**

#### **Exposé :**

Les travaux concernant l'ancienne usine située 1, Rue de la Laurière, arrivent à leurs termes. Les locaux vont donc pouvoir être mis en location.

Concernant l'activité miellerie, le loyer proposé est de 600€ hors taxes au profit de M. et Mme Rousseau Yohann.

Concernant l'épicerie, le loyer proposé s'élève à 300€ hors taxes au profit de Mme Hauteceur Nathalie.

Il est donc nécessaire de procéder à la rédaction des 2 baux commerciaux.

#### **Résolution :**

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- fixe le loyer mensuel de la miellerie à 600€ hors taxes ;
- fixe le loyer mensuel de l'épicerie à 300€ hors taxes ;
- autorise le Maire à procéder à la rédaction des baux commerciaux ;
- à signer tous documents nécessaires relatifs à ce dossier.

#### **Divers :**

##### **- Présentation du projet du CMJ :**

Le CMJ souhaiterait créer un city stade au niveau de l'aire de jeux. Installation de buts de hand et de paniers de basket, mise en place d'un enrobé avec marquage au sol le tout clôturé en ganivelles d'une hauteur de 1.50m avec une chicane qui éviterait l'intrusion de cycles motorisés. Le CMJ demande à ce que le projet soit chiffré.

Le CMJ aimerait également que 3 tables de pique-niques supplémentaires soient installées à l'ombre avec barbecue collectif et mise en place de poubelles de tris.

Un projet de création d'une mare pédagogique alimentée par récupération des eaux de pluie au niveau de la future salle culturelle est également en réflexion.

Clémentine demande s'il est possible de rajouter des tables de pique-niques ou des bancs à l'aire de jeux.

- Emplois saisonniers :

Cette année, il n'est pas prévu de recruter des saisonniers excepté à l'agence postale, selon les contraintes techniques, à hauteur de 22h/hebdo pour 4 semaines.

- Travaux miellerie et épicerie :

La livraison est prévue pour fin juin après pose de la verrière et des sanitaires. Il faudra voir avec l'électricien pour le passage du consuel. Concernant l'épicerie, reste à faire le sol, les bandes et la peinture.

Les baux vont pouvoir être rédigés : 300€ ht pour l'épicerie et 600€ ht pour la miellerie.

- PLUi :

Environ 50 habitations ont été construites depuis 4 ans.

Une séance d'information et de travail notamment sur le zonage du futur PLUi sera programmée normalement le 6 juillet à 18h30. Un barbecue suivra la séance du CM.

Divers :

- Michaël indique qu'il y a de plus en plus de problèmes de voisinage (chiens, tonte, pigeons...). La présence de maladie de type black rot entraîne également des tensions entre les viticulteurs.

- Clémentine informe le CM que le club, au vu des créneaux trop faibles sur Saint-Sornin et de l'augmentation du nombre de licenciés, risque de délocaliser certains entraînements dans les communes voisines. En fonction du besoin, le club pourrait être amené à solliciter l'aide financière de la commune.

- Concernant le projet de création de la salle cuturale, nous sommes dans l'attente des nouveaux plans pour fin juin.